

Communiqué de presse du 26 septembre 2012**Plans localisés des Semailles :
le Conseil municipal de Lancy entendra-t-il ses habitants ?**

Le 27 septembre, 4 PLQs (plans localisés de quartier) couvrant le périmètre dit « des Semailles » sont soumis pour préavis au Conseil municipal. Un cinquième plan, sous forme d'avant-projet de PLQ, portant sur l'ensemble dudit périmètre a été élaboré par une association de citoyens habitants de ce quartier afin de proposer une urbanisation plus séduisante et conviviale, mais aussi plus dense. Ce projet alternatif trouvera-t-il grâce auprès des autorités politiques amenées à décider de son sort ? Le Conseil municipal, va-t-il préavis favorablement les PLQs proposés jusqu'ici ou donner une chance au projet soutenu par les habitants ? L'aménagement concerté passerait alors, pour la première fois, du rêve à la réalité.

Les habitants espèrent être entendus, soutenus et suivis par leurs élus communaux. Ils seront présents en nombre lors de la séance du Conseil municipal.

Ils comptent, en effet, sur l'acceptation de leur projet pour s'engager à le réaliser dans les meilleurs délais. Ils espèrent ne pas être contraints à faire entendre leur voix par la seule alternative démocratique qu'il leur resterait en cas de rejet de leur projet : le lancement d'un référendum contre la décision municipale.

En résumé, les habitants ne veulent pas d'un projet de barres. Ils ont donc décidé de proposer un urbanisme alternatif qui :

- présente une image de quartier novatrice, conviviale et humaine
- offre plus de densité et donc plus de logements
- permet de construire des logements beaucoup plus rapidement, parce que l'adhésion des propriétaires limitera fortement les procédures d'opposition et parce que la densification peut se faire « à la parcelle ».

L'entrée en matière sur le projet ainsi que son soutien donnerait aux autorités communales une image résolument positive. Elles prouveraient ainsi qu'elles se tiennent à l'écoute du citoyen et font preuve d'une attitude résolument démocratique et novatrice.

A la veille de la décision du Conseil municipal, les habitants propriétaires réunis par le biais de leur association invitent ainsi les élus à :

- surseoir à la validation des PLQs soumis
- transmettre à l'Etat le projet alternatif afin de poursuivre le processus d'urbanisation en ce sens

Annexes :

- Historique et informations complémentaires
- Plans (extraits du journal Pic-Vert de septembre 2012)
- Lettre aux conseillers municipaux du 19 septembre 2012
- Argumentaire comparatif des PLQ

Historique et informations complémentaires

Mars 2010 : Les habitants écrivent à la Commission de l'aménagement de Lancy pour demander à être auditionnés et impliqués dans l'élaboration du Plan directeur de quartier qui les concerne. La Commission répond qu'elle le fera dès que les plans, actuellement en mains du DCTI, lui seront revenus pour discussion.

30 novembre 2011 : Après plusieurs relances, la Commission auditionne finalement les habitants... 5 jours avant la mise à l'enquête publique. Les commissaires louent l'esprit constructif des habitants

Décembre 2011- Janvier 2012 : Les habitants écrivent de nombreuses lettres à l'enquête publique. Outre de nombreuses observations techniques, ils réitèrent de façon pressante leur volonté d'être associés au projet.

Mai 2011 : La commune de Lancy vote le Plan directeur du quartier des Semailles, sans même que les habitants aient reçu un accusé de réception à leurs nombreuses lettres d'observations.

Juin 2012 : Ce n'est qu'en juin, qu'une première séance de concertation est « organisée ». La mairie se contente en fait de laisser les habitants face aux promoteurs sans qu'aucun objectif ne soit fixé à la séance.

Juillet 2012 : Les habitants propriétaires souhaitent rester acteurs de leur propre destin, ils ne sont pas opposés au développement mais n'entendent pas uniquement le subir. La planification prévue leur paraissant destructrice à tous points de vue, ils décident de proposer un projet alternatif correspondant d'avantage à leurs attentes. 2 architectes sont mandatés. Ils écoutent les habitants, tiennent compte de l'existant en matière de parcellaire et de patrimoine bâti, notamment. Le dessin a pris la forme d'un avant-projet de PLQ. Il a du caractère et il plait aux propriétaires. Ils sont prêts à le faire.

27 août 2012. L'assemblée générale des Passereaux valide l'avant-projet de PLQ alternatif et propose à la Commission de l'aménagement de Lancy de le lui présenter.

29 août 2012. La Commission reçoit les habitants. Elle décide de demander à l'Office de l'urbanisme de se prononcer sur le projet.

27 septembre 2012 : Le point PLQ est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal pour préavis.

Les PLQs soumis pour préavis

Les 4 PLQ des Semailles soumis au vote : 1765/ 29'813-543 ; 1766 /29'835-543 ; 1766/29'835-543 ; 1767 /29'860-543 ont été élaborés par le département de l'urbanisme (DU) en collaboration avec les représentant de la commune mais pas avec les habitants propriétaires. Un cinquième PLQ était soumis à enquête publique, concernant un immeuble au chemin Emile-Paquin. Nous n'avons formulé aucune remarque lors de l'enquête publique sur ce PLQ et n'avons aucune objection à ce que ce projet, détaché géographiquement des autres, suive son cours.

Les propriétaires des parcelles visées par le PLQ

Sur le périmètre concerné, il y a encore 30 parcelles qui appartiennent à des propriétaires privés. Ces parcelles représentent la majorité de terrains, en nombre et en surface. Sur ces 30 propriétaires, 26 sont membres des Passereaux.

Les + du PLQ alternatif des Semailles:

- Il plait !
 - Les habitants soutiennent ce projet (pas celui de l'Etat)
- Il répond aux attentes des habitants
 - « Pas de barre mais un quartier à taille humaine et convivial »
- Il permet de respecter la loi sur les zones de développement en matière de logement social.
- **La densification a été calculée à la parcelle.**
 - Chacun construit à son rythme, sans prêter, ni avoir besoin de son voisin pour construire
 - Les droits à bâtir de chacun sont conservés (égalité de traitement).
 - A peu d'exception près, aucun report de droits n'est nécessaire pour construire (contrairement aux PLQs prévus)
 - Le nouveau quartier peut donc voir le jour plus facilement.
- **La densité est supérieure (1,5) à celle proposée jusqu'ici (1,18).**
 - **Le projet offre 18'000 m² de surfaces supplémentaires constructibles**
 - **Le projet propose plus de logements (potentiel de 150 à 180 logements supplémentaires)**
- Il prévoit des espaces différenciés répondant aux besoins de chacun.
 - Il propose des parcs publics, des rues piétonnes, des cours et des jardins
- Il préserve et met en valeur une part du patrimoine construit ainsi que l'arborisation.
 - 4 maisons anciennes sont maintenues et intégrées dans les parcs
 - Une belle voie verte relie le quartier avec ses environs et la piscine du Grand-Lancy
- L'espace rue privilégie la mobilité douce.
 - Les parkings se font en sous-sol
 - Une grande partie des rues est piétonne sans que cela prêterite les accès et sans que cela induise un report de trafic
 - L'imperméabilisation du sol est prévue réduite

Contacts:

- Association des Passereaux, <https://sites.google.com/site/grandlancylespassereaux/>
Sandrine Meyer Chanson, présidente T 078 740 46 55
- Pic-Vert, Christina Meissner, secrétaire générale Pic-Vert, T 078 821 16 69
www.pic-vert.ch